

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR L'APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE-EXTENSION DU SITE DE GERGOVIA**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans une réflexion menée à l'échelle du campus centre-ville clermontois (sites Gergovia, Carnot, Rotonde et Mitterrand). L'objectif est d'une part de proposer des locaux de qualité aux composantes concernées (Droit, Langues Cultures et Communication, Lettres Culture Sciences Humaines, Psychologie Sciences Sociales et Sciences de l'Education) et d'autre part d'optimiser et mutualiser les surfaces dédiées à l'enseignement.

Le projet comprend l'accueil de la composante Langues Cultures et Communication sur le site, soit 2 500 étudiants, par la construction d'un nouveau bâtiment. Les objectifs énergétiques visés sont l'amélioration des performances du bâtiment existant ainsi que la haute qualité environnementale de la construction neuve.

Ces travaux permettront d'accéder à de meilleures conditions de travail pour les étudiants et les personnels.

La réalisation de ce projet permettra de rendre à terme à la métropole le bâtiment Paul Collomp (4 000 m²) énergivore, inconfortable et améliorable à un coût très élevé sur le site Carnot mais également la valorisation potentielle des nouvelles surfaces construites (salles de cours, de réunions, amphithéâtres équipés, ...). Il permettra en outre la diminution du flux piétonnier entre les sites de Carnot et de Gergovia tout en favorisant et développant, en lien avec la ville de Clermont-Ferrand, l'aménagement du campus centre-ville.

Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027, il est attendu 22 000 000 € de recette hors FEDER pour un projet évalué à 29 000 000 €.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le projet de rénovation énergétique-extension du site de Gergovia ;

De donner délégation au Président de l'Université pour signer les marchés liés à cette opération ;

De donner délégation au Président de l'Université pour signer les dossiers de demande ou les conventions liées aux recettes de ce projet.

Membres en exercice : 41

Votes : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2023-12-15-09

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.